



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2026

AFFICHAGE

Le vendredi 08 septembre 2026, à 20 h 00, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire, les membres du conseil municipal.

PRESENTS :

Madame COURCHÉ

Mesdames CHAPELLE, LEROUX, MAQUET, MOREL, TASSERIE

Messieurs CARLIER, CERTAIN, COURSEAUX, DELPOUX, LEFEBVRE, POULET.

ABSENTS :

Madame COUSIN, qui donne procuration à Monsieur POULET

Madame VEERAYEN qui donne procuration à Monsieur CERTAIN

Monsieur TSJOEN qui donne procuration à Madame COURCHÉ

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2026 A été lu et adopté à l'unanimité.

Monsieur Florian POULET a été désigné comme secrétaire de séance.

I - INTERVENTION DE MME CLAIRE GUEROULT ET M. ANTHONY GUEROUT, CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX AFIN DE SE PRÉSENTER ET D'EXPOSER LES COMPÉTENCES AINSI QUE LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT

Madame GUEROULT est 11e Vice-Présidente en charge du Développement des territoires, du Tourisme et de l'Attractivité.

Monsieur GUEROUT est Conseiller Départemental depuis mai 2026.

Le département de Seine-Maritime comprend 35 cantons, 708 communes, 1 300 000 habitants et 70 élus.

Les compétences du département sont les suivantes :

➤ **Solidarité**

Ce domaine représente un budget conséquent pour le Département. Il concerne les secteurs d'activité suivants : PMI, AZE, MDPH, Aide à domicile, rénovation de l'habitat et accessibilité énergie (en complémentarité des aides apportées par la Communauté Urbaine), RSA

➤ **Éducation**

Dans le domaine de l'éducation, le département intervient dans la construction, l'entretien et l'équipement des collèges et apporte une aide financière aux familles dont les enfants mangent à la cantine (3 euros par repas).

➤ **Jeunesse**

- ✓ Aide aux associations
- ✓ TOP'LA, réservé aux 17/25 ans : 40 heures de bénévolat dans une association ou une mairie et en contrepartie, le Département paie le permis de conduire.
- ✓ PassJeunes76
- ✓ Soutien aux associations sportives
- ✓ Distribution de lots aux associations (stylos, T-shirt, casquettes...)

➤ **Culturelle**

Plusieurs sites sont gérés par le Département (Théâtre Romain de Lillebonne, Musée Victor Hugo de Caudebec-en-Caux...)

➤ **Attractivité du Territoire**

➤

Le Département alloue des subventions :

- ✓ Aux communes de moins de 5000 habitants. À cet effet, les communes peuvent déposer deux dossiers maximum par an pour demander une subvention.
- ✓ Aux agriculteurs sur les petits équipements neufs ou d'occasion (10 000 euros maximum), en complément de l'aide de la Région.

➤ **Mobilité – sécurité- protection – environnement**

Le Département gère les ports maritimes (Fécamp, le Tréport, Saint-Valéry-en-Caux, et les bacs fluviaux (Quillebeuf, et Duclair).

➤ **Le SDIS**

Le département gère le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime.

II - Demande de fond de concours de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole - DELIBERATION N° 27-2026

Des opérations d'investissement datant de 2021 à 2026 peuvent être regroupées pour être éligibles au fonds de concours de la communauté urbaine Le havre Seine Métropole.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande auprès de l'organisme compétent. Cette demande portera sur le soutien financier pour la mise en œuvre des projets suivants :

Création de classes et d'une cour végétalisée - versement des 29 004.85€ restant du fonds de concours 2021-2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR, DONT TROIS PROCURATIONS

➤ **Mise à jour de la délibération du 23 juin 2026 (cf. ci-dessous), relative au recrutement d'un agent administratif contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaires) – Délibération n° 29-2026**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de reprendre une délibération pour le maintien du projet de recrutement d'un agent administratif contractuel pour une quotité de 35h/semaine en anticipation du départ en retraite progressive de la secrétaire de mairie. Le but étant que le prochain agent administratif qui sera recruté par Mme le Maire, débute par un tuilage de 14 h 75 /semaine avec la secrétaire de mairie pour une mise en place progressive du poste et accède ensuite à son remplacement complet au départ en retraite de la secrétaire pour une quotité de 35h/semaine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR, DONT TROIS PROCURATIONS

➤ **Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) – DÉLIBÉRATION N° 30-2026**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter une nouvelle personne, sur la base de 35 heures par semaine, et demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR, DONT TROIS PROCURATIONS.

➤ **Maintien, à compter du 1er septembre 2026, d'un emploi contractuel d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, affecté aux missions de restauration scolaire, de surveillance des élèves et d'accueil périscolaire – DÉLIBÉRATION N° 31-2026**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS, de maintenir l'emploi contractuel d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie C, pour une quotité de 31.56 / 35ème à compter du 1^{er} septembre 2026. L'agent sera affecté aux missions de restauration scolaire, de surveillance des élèves et de l'accueil périscolaire.

➤ **Création d'un emploi contractuel à temps non complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), incluant des missions d'accueil périscolaire, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, à raison de 27,38 heures hebdomadaires. – DÉLIBÉRATION N° 32-2026**

Suite au départ en retraite, de l'ATSEM, il est nécessaire de la remplacer.

➤ **Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS, la création d'un emploi contractuel à temps non complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), incluant des missions d'accueil périscolaire, dans**

l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, à raison de 27,38 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026.

➤ **RIFSEEP : ajout de cadres d'emplois, révision de l'IFSE et du CIA, et ajout de l'ISP. DÉLIBÉRATION n° 33**

➤ Cadre d'emplois filière technique

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient de rajouter dans le RIFSEEP, le grade d'Agent de Maîtrise, nouvellement créé à la suite d'une promotion interne.

➤ Cadre d'emploi Filière médico-sociale

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de prévoir les grades ci-dessous, en vue de la création d'une crèche à la Remuée :

- Auxiliaires de puériculture territoriaux
- Auxiliaires de puériculture de classe normale
- Auxiliaires de puériculture de classe supérieure
- Éducateurs territoriaux de jeunes enfants (EJE)
- Infirmiers territoriaux en soins généraux
- Puéricultrices territoriales

➤ Révision des montant plafonds annuels IFSE ET CIA

➤ Possibilité d'attribuer une ISP : Indemnité de sujétion particulière

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il existe une ISP (indemnité de sujétion particulière) dont le but est de reconnaître l'investissement personnel des agents, quelle que soit leur catégorie, amenés à exercer leurs fonctions dans des conditions d'exercice difficile, ou amenés à exercer pendant une période d'intérim des responsabilités supérieures ou qui se voient confier des missions spécifiques ne rentrant pas dans le cadre normal de leurs fonctions et proposent de voter cette ISP.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS.

IV - DÉPENSES COMMUNALES

➤ **Fixation des tarifs applicables à la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir et tarif pour la fourniture d'une plaque nominative – DÉLIBÉRATION N° 34-2026**

Suite à l'installation d'un Jardin du Souvenir dans le cimetière communal de la Remuée, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs suivants :

- Dispersion des cendres
- Tarif pour la fourniture d'une plaque nominative (sur demande)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer le tarif à 30 euros pour la dispersion des cendres, et acceptent le tarif proposé par l'entreprise de Pompes Funèbres pour la fourniture de la plaque, soit 180 euros, qui seront reversés au prestataire. En cas de révision du prix par l'entreprise de Pompes Funèbres, la révision du prix sera appliquée. Une convention sera signée à cet effet.

➤ **Autorisation d'engager une étude de faisabilité et de coût relative à l'installation d'un composteur au sein du cimetière communal – DÉLIBÉRATION N° 36-2026**

Madame le Maire souhaiterait installer des composteurs en corten dans le cimetière communal, à la place des composteurs actuels, vétustes, afin d'être en harmonie avec l'ensemble des installations publiques. Elle demande, à cet effet, l'accord du conseil municipal pour prospecter et demander des devis.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS.

➤ **Vote pour l'octroi d'une subvention pour le Comité des Fêtes – DÉLIBÉRATION N° 37-2026**

Le Comité des Fêtes, nouvellement créé à la Remuée, sollicite une subvention communale. Son rôle est d'organiser des animations sur la commune, en dehors de celles déjà organisées par la mairie, à savoir : la Fête du Printemps, Halloween, et Noël.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS, d'allouer la somme de 1000 euros au Comité des Fêtes de la Remuée.

➤ **Vote pour le changement des bureaux des secrétaires – DÉLIBÉRATION N° 38-2026**

Proposition est faite de changer l'agencement et le mobilier du bureau des secrétaires.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS.

➤ **CONTRAT CARTE CAISSE D'EPARGNE - DÉLIBÉRATION N° 40-2026**

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS, le passage au prélèvement sur le recouvrement d'opérations et pour les tarifs suivants :

- Frais par carte et par mois : 25 euros
- Commission paiement : 0.70 euros.

➤ **AMÉNAGEMENT TERRITORIAL SUR LA COMMUNE ET IMPACTS BUDGETAIRES**

✓ **Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention relative à la réfection du chemin rural n° 21 (rue de l'Oiseau Lyre) et de la rue d'Amontot, voies communes avec la commune de Saint-Romain-de-Colbosc – DÉLIBÉRATION N° 41-2026**

Dans le cadre d'un fonds de concours des communes, octroyé par la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, et afin de permettre à la Communauté urbaine de réaliser les travaux de réfection du chemins rural n° 21 (rue de l'Oiseau Lyre) et du chemin vicinal n° 02 (rue d'Amontot), facturés proportionnellement entre la commune de Saint-Romain-de-Colbosc et la commune de la Remuée.

Les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire, à l'unanimité avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS, à signer la convention.

✓ **Autorisation donnée à Madame le Maire de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 1049, sise rue des Tilleuls, en vue de l'implantation d'une réserve incendie – DÉLIBÉRATION N° 42-2026**

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS, Madame le Maire à acquérir la parcelle cadastrée A 1049, sise rue des Tilleuls, en vue de l'implantation d'une réserve incendie, pour un montant maximum de 5 000 euros.

✓ **Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'une réserve incendie sur la parcelle cadastrée A n° 1531, située rue des Cèdres Bleus – DÉLIBÉRATION N° 43-2026**

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS, Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée A 1531, sise rue des Cèdres Bleus, en vue de l'implantation d'une réserve incendie.

✓ **Autorisation donnée à Madame le Maire d'engager les démarches nécessaires à l'étude et à la réalisation du projet d'aménagement du centre-bourg et de sécurisation de la RD 81 sur sa partie située en agglomération – DÉLIBÉRATION N° 44-2026**

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS, Madame le Maire à engager les démarches nécessaires pour l'étude et la réalisation du projet d'aménagement du centre-bourg et de la sécurisation de la RD 81, pour la partie située en agglomération, avec l'aide du Département et de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole.

➤ **DIVERS**

✓ **Avis du conseil municipal sur la demande de la commune de Quincampoix-Fleuzy de quitter le SDE76 (Syndicat d'Énergie de la Seine-Maritime) pour adhérer au SDE60 (Syndicat d'Énergie de l'Oise) – DÉLIBÉRATION N° 45-2026**

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR ET TROIS PROCURATIONS, que la commune de Quincampoix-Fleuzy rejoigne le SDE 60.

✓ **Approbation du règlement de l'accueil périscolaire – DÉLIBÉRATION N° 46-2026**

Le nouveau règlement de l'accueil périscolaire a été soumis à l'approbation des membres du conseil municipal. Un membre du Conseil Municipal fait juste remarquer que la directrice de l'Accueil Périscolaire n'est pas ATSEM mais Agent de Maîtrise. Peut-être serait-il judicieux d'apporter la correction dans le règlement. Le nécessaire sera fait.

Les membres du conseil municipal ont adopté le règlement à l'unanimité avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS.

✓ **Assujettissement à la TVA des loyers perçus au titre de la location du local commercial et autorisation de procéder aux formalités correspondantes – DÉLIBÉRATION N° 47-2026**

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 15 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS, que les loyers perçus au titre de la location du local commercial soient assujettis à la TVA, et qu'il soit procédé aux formalités correspondantes.

➤ **POUR INFORMATION**

✓ **Animations prévues par le Comité des Fêtes**

Randonnée journée patrimoine
Visite de l'école, de la Sifelle et du Clos Lessona.
Marché de Noël
Concours d'illumination des maisons (sur inscription)